

ASSOCIATION « BOCAGE GATINE JEUNESSE »

Siège social : 27 Boulevard du Colonel Aubry, 79300 BRESSUIRE.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 19 FEVRIER 2016**

Le 19 février 2016, à 16 h, salle du Domaine des Loges à Parthenay,

Les membres du Conseil d'administration de l'association dénommée « Bocage Gâtine Jeunesse », se sont réunis sur convocation faite conformément aux statuts.

Etaient présents :

Ms. Stéphane AYRAULT, Etienne BODET, Eliot BERNAUD, André GUILLERMIC, André HERAULT, Xavier ARGENTON, Mathieu BERNARDIN, Alain BIBARD, Guillaume MOTARD, Jean-Michel PRIEUR, Cédric RAULAIS, Mmes Martine CHARGE-BARON, Nathalie DEVANNE, Francine CHAUSSERAY, Audrey POUSIN, Lilas RIANDIERE, Charlotte ROBERT

Etaient excusés : Ms Jean-Michel BERNIER, Olivier FOUILLET, Didier GAILLARD

Il est rappelé l'ordre de jour :

- **élection des membres et fonctions respectives**
- **pouvoirs donnés aux co-présidents et trésorier**
- **questions diverses.**

Il est rappelé qu'à l'occasion de l'assemblée générale constitutive, les différents collèges ont désigné leurs représentants pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'association. Il convient désormais de procéder à l'élection des membres du bureau et des fonctions respectives au sein de celui-ci.

DECISIONS :

1 - Election des membres du bureau

Après échange entre les différents membres du conseil d'administration et appel à candidature, sont élus au sein du bureau les membres suivants :

- M. André HERAULT (collège des membres fondateurs)
- M. Xavier ARGENTON (collège des membres fondateurs)
- Mme Francine CHAUSSERAY (collège des membres fondateurs)

- M. Alain BIBARD (collège des membres fondateurs)
- M. Cédric RAULAIS (collège des jeunes)
- Melle Lilas RIANDIERE (collège des jeunes)

Cette résolution est adoptée l'unanimité par le conseil d'administration

2 - Désignation des fonctions au sein du bureau

Les membres du bureau sont élus pour les fonctions suivantes :

- Co-président : M. André HERAULT
- Co-président : M. Xavier ARGENTON
- Secrétaire : Mme Francine CHAUSSERAY
- Trésorier : M. Alain BIBARD

Cette résolution est adoptée l'unanimité

3 - Attribution des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'association

Le conseil d'administration décide de donner pouvoir aux Co-Présidents et au Trésorier de l'association, aux fins d'accomplir les démarches nécessaires à la constitution de l'association, à son fonctionnement et pour effectuer toutes les opérations sur le compte bancaire de l'association.

Cette résolution est adoptée l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16h30.

Les Présidents de séance

M. André HERAULT



M. Xavier Argenton

